



Villiers-sur-Marne

**RAPPORT DE PRESENTATION DU
BUDGET PRIMITIF 2019
Budget principal**

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des documents budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions budgétaires et comptables (M14)

L'adoption du budget primitif s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire. Il a été précédé par le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février dernier. Il est à noter que les documents officiels sont insérés au dossier du Conseil Municipal transmis dans les délais légaux prévus à l'article L.2121-12 du CGCT.

BUDGET PRINCIPAL

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

La section de Fonctionnement du Budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre à la somme de 58 600 000€.

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	11 038 036,00	
012	Charges de personnel	29 557 524,00	
014	Atténuation de produits (fngir et fpic)	4 752 500,00	
65	Charges de gestion courante	2 573 500,00	
66	Charges financières	2 204 290,00	
67	Charges exceptionnelles	332 150,00	
	Total des dépenses réelles	50 458 000,00	
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>6 500 000,00</i>	
042	<i>Opé. ordre transfert entre sections</i>	<i>1 642 000,00</i>	
	total des opérations d'ordre	8 142 000,00	
002	<i>Résultat reporté 2018 (excédent)</i>		<i>9 602 210,26</i>
013	Atténuation de charges		260 000,00
70	Produits des services et du domaine		3 583 580,00
73	Impôts et taxes		34 935 000,00
74	Dotations subventions et participations		8 881 109,74
75	Autres produits de gestion courante		769 100,00
76	Produits financiers		527 000,00
	Total des recettes réelles		48 955 789,74
042	Opé. ordre transfert entre sections		42 000,00
	TOTAL	58 600 000,00	58 600 000,00

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2018	DEPENSES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2019
011	Charges à caractère général	10 429 515,00	9 816 834,75	94,1%	11 038 036,00
012	Charges de personnel	28 952 942,00	27 988 671,66	96,7%	29 557 524,00
014	Atténuation de produits	5 312 500,00	4 229 222,00	79,6%	4 752 500,00
65	Charges de gestion courante	2 768 650,00	2 327 823,06	84,1%	2 573 500,00
66	Charges financières	2 439 243,00	2 143 492,87	87,9%	2 204 290,00
67	Charges exceptionnelles	402 150,00	266 481,34	66,3%	332 150,00
	Total dépenses réelles	50 305 000,00	46 772 525,68	93%	50 458 000,00
023	<i>Autofinancement prévisionnel</i>	<i>4 913 000,00</i>	-	-	<i>6 500 000,00</i>
042	<i>Opérations ordre transférées en SI</i>	<i>1 642 000,00</i>	<i>1 615 478,71</i>	<i>98,4%</i>	<i>1 642 000,00</i>
	Total dépenses d'ordre	6 555 000,00	1 615 478,71	-	8 142 000,00
	TOTAL	56 860 000,00	48 388 004,39	85,1%	58 600 000,00

- **Les charges à caractère général : 11 038 036€** (chapitre 011) regroupent les achats de biens et de services correspondant aux dépenses quotidiennes de la collectivité représentent 21,9% des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges intègrent principalement les augmentations portant sur les contrats de service, l'alimentation, l'entretien des terrains, des bâtiments et des voiries, les frais d'études et honoraires, les formations obligatoires en faveur du personnel.

- **La masse salariale : 29 557 524€** (chapitre 012) représente 58,6% des dépenses réelles de fonctionnement.
Elle intègre principalement les éléments suivants :
 - l'augmentation liée à la prise en compte du GVT (Glissement Technicité Vieillesse) qui prévoit les avancements d'échelon et de grade ;
 - la compensation de la CSG pour les fonctionnaires ;
 - la reprise du Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) qui revalorise les grilles indiciaires et améliore les perspectives des carrières des agents de la fonction publique ;
 - les effets de la réforme du régime indemnitaire démarrée en 2015 ;
 - l'organisation des élections européennes évaluée ;
 - enfin, l'optimisation quotidienne de la masse salariale : par le redéploiement de postes pour répondre à la demande croissante des usagers ; par la gestion des reclassements professionnels.

- **Les atténuations de produits : 4 752 500,00€** (chapitre 014). Ces dépenses comprennent essentiellement le FNGIR (1 562 500€) ; le Fonds de péréquation (390 000€) ; des écritures de transfert entre la ville et l'établissement public (Territoire Paris Est Marne et Bois) qui reprennent les redevances de l'enlèvement des ordures ménagères pour un montant de 2 800 000€.

- **Les charges de gestion courantes : 2 573 500,00€** (chapitre 65). Ce chapitre budgétaire augmente de 10,6% par rapport au réalisé 2018. Il intègre principalement les subventions versées aux associations (613 500€) ; la participation de la ville au CCAS (473 000€) ; la contribution du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) d'un montant de 150 000,00€ (du fait de l'intégration d'associations culturelles au T10) ; la contribution aux services de secours et incendie (534 500€) ; la contribution à Infocom94 (identique à 2018 : 330 000€) ; le reversement auprès d'EFFIA des encaissements des droits de stationnement sur voirie (opération qui se neutralise en recettes et en dépenses).

- **Les charges financières : 2 204 290,00€** (chapitre 66) diminuent du fait des réaménagements opérés en 2017.
Les intérêts de la dette s'élèvent à 4,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

- **Les charges exceptionnelles : 332 150,00€** (charges 67) comprennent principalement les remboursements aux usagers ainsi que des risques contentieux.

- **Les opérations d'ordre : 8 142 000,00€** (chapitres 023 et 042) concernent les dotations aux amortissements d'un montant de 1 642 000 € ainsi que l'autofinancement prévisionnel de 6 500 000€.

II – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT peuvent être retracées comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU 2018	RECETTES REALISEES	TAUX réalisation	BUDGET 2019
002	Résultat reporté (excédent)	8 318 070,75	-		9 602 210,26
013	Atténuation de charges	265 000,00	251 594,30	94,9%	260 000,00
70	Produits des services et du domaine	3 508 800,00	4 352 441,67	124%	3 583 580,00
73	Impôts et taxes	34 687 000,00	35 212 882,43	101,5%	34 935 000,00
74	Dotations subventions et participations	8 659 849,25	9 438 494,51	109%	8 881 109,74
75	Autres produits de gestion courante	791 500,00	804 161,94	101,6%	769 100,00
76	Produits financiers	590 000,00	605 919,29	102,7%	527 000,00
77	Produits exceptionnels	2 780,00	1 767 314,88	-	-
	Total recettes réelles	48 504 929,25	52 432 809,02	108,1%	48 955 789,74
042	Opérations d'ordre transférées en SI	37 000,00	34 644,70	93,6%	42 000,00
	TOTAL	56 860 000,00	52 467 453,72	92,3%	58 600 000,00

- L'évolution des **produits des services : 3 583 580,00€** (chapitre 70). Leur part dans les recettes réelles de fonctionnement représente 7,3%. Ces recettes comprennent l'ensemble des produits des services aux prestations à la population (restauration, centre de loisirs, jeunesse, culture, social, petite enfance). Pour rappel, en 2018 une régularisation a été opérée sur les droits de stationnement pour les années 2017 et 2018. Ce qui explique le delta entre le réalisé 2018 et le prévisionnel 2019.

➤ Le produit des **impôts et taxes : 34 935 000,00€** (chapitre 73) comprend notamment :

- Le produit fiscal local : 23 696 000,00€

Ce produit s'obtient **sans augmentation des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti et par une diminution de celui du Foncier Bâti :**

- Le taux de la taxe d'habitation (34,49%) pour un produit attendu de 14 830 000€
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (22,90%) pour un produit attendu de 8 664 100€
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (145,71%) pour un produit attendu de 201 900€

Rappel des bases d'imposition notifiées en 2019 :

Taxe d'habitation : 42 998 000€

Taxe sur le Foncier Bâti : 37 835 000€

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 138 600€

- L'attribution de Compensation versée par le Territoire : 5 276 000€
- La Taxe sur l'électricité : 440 000€
- Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2 800 000€
- Le fonds de solidarité des communes d'Ile de France : 1 482 000€

- La taxe additionnelle aux droits de mutation : 1 041 000€
- La taxe locale sur la publicité extérieure : 200 000€

Ce chapitre budgétaire représente 71,4% des recettes réelles de fonctionnement

➤ **Les dotations et subventions : 8 881 109,74€** (chapitre 74) en stagnation par rapport à 2018.

Ce chapitre est principalement composé de :

- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : 1 393 000€
- la Dotation nationale de péréquation : 508 000€
- les subventions CAF : 2 022 200€
- les compensations fiscales : 830 000€
- les subventions du Département : 201 000€
- les participations de l'Etat : 161 700€
- la Dotation Globale de Fonctionnement : 3 710 000€

Ce poste représente 18% des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Les autres produits de gestion courante : 769 100,00€** (chapitre 75) constant par rapport à 2018, ce poste retrace le produit de l'encaissement des loyers, et diverses redevances versées par nos concessionnaires.

- **Les produits financiers : 527 000,00€** (chapitre 76) ce poste correspond au produit lié au remboursement de l'Etat sur la sorties des emprunts à risques.

- **Les opérations d'ordre : 42 000,00€** (chapitre 042) concernent la quote-part des subventions d'investissement transférable

III – CONCLUSION :

Quelques comparaisons de ratios 2018 / 2019

ratios	2018	2019
Produit des impositions directes par habitant	1 227,14	1 187,98
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 827,25	1 664,77
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59,84	58,58
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	105,91	113,43

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

La section d'Investissement du Budget primitif de l'exercice 2019 s'équilibre à la somme de 21 800 000€.

CHAPITRE	DEPENSES	Budget 2018	Réalisé 2018	Taux réalisation	Report	Budget 2019
001	Résultat reporté	-			-	873 595,79
040	Opérations d'ordre	37 000,00	34 644,70	93,6%		42 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00	-	-		3 000 000,00
	Total des opérations d'ordre	3 037 000,00	34 644,70	-	-	3 042 000,00
16	Emprunts (remboursement k dette)	4 158 050,17	4 025 517,50	96,8%	-	3 857 080,26
	Total des opérations financières	4 158 050,17	4 025 517,50	96,8%	-	3 857 080,26
20	Immobilisations incorporelles	236 887,80	90 700,54	38,3%	76 438,80	422 538,80
204	Subventions d'équipement versées	102 765,35	63 020,91	61,3%	28 975,97	118 975,97
21	Immobilisations corporelles	8 337 706,26	3 533 386,17	42,4%	2 763 138,32	11 109 204,09
23	Immobilisations en cours	250 000,00	5 735,70	-	5 735,70	375 735,70
	VOTE PAR OPERATION					
2012000019	ANRU Simone Veil	29 341,48	21 006,06	71,6%	7 047,91	7 047,91
2014000020	Parc urbain Friedberg	249 000,00	-	-	-	600 000,00
	Total dépenses d'équipement	9 205 700,89	3 713 849,38	%	2 881 336,70	12 633 502,47
45	Opérations pour tiers	1 482 248,94	436 681,73	29,5%	293 821,48	1 393 821,48
	TOTAL	17 883 000,00	8 210 693,31	45,9%	3 175 158,18	21 800 000,00

CHAPITRE	RECETTES	Budget 2018	Réalisé 2018	Taux réalisation	Report	Budget 2019
001	Résultat reporté	1 998 992,07				-
021	Virement section de fonctionnement	4 913 000,00	-			6 500 000,00
040	Opérations d'ordre	1 642 000,00	1 615 478,71	98,4%	-	1 642 000,00
041	Opération patrimoniales	3 000 000,00	-	-	-	3 000 000,00
	Total des opérations d'ordre	9 555 000,00	1 615 478,71	-	-	11 142 000,00
10	Dotations fonds divers	2 250 000,00	2 322 617,71	103,2%	-	2 624 443,57
1068	Excédents fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	2 800 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	36 714,11	-	-	5 650,00
024	Produits cessions d'immobilisations	450 000,00	-	-	-	2 266 900,00
27	Autres immobilisations financières	12 900,00	12 871,53	99,8%	-	13 500,00
	Total des recettes financières	2 717 900,00	2 372 203,35	87,3%	-	7 710 493,57
13	Subventions d'investissement	668 324,84	155 953,02	23,3%	281 000,00	800 250,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-	50 000,00
	VOTE PAR OPERATION					
201200019	ANRU Simone Veil	1 460 534,15	757 099,20	51,8%	703 434,95	703 434,95
201400020	Parc Friedberg	-	-	-	-	-
	Total des recettes d'équipement	2 128 858,99	913 052,22	42,9%	984 434,95	1 553 684,95
45	Opérations pour tiers	1 482 248,94	436 681,73	29,5%	293 821,48	1 393 821,48
	TOTAL	17 883 000,00	5 337 416,01	29,8%	1 278 256,43	21 800 000,00

I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT se répartissent comme suit :

1. Les dépenses d'équipement représentent 12 633 500€ soit 58% des dépenses.
2. Les opérations financières, principalement le remboursement du capital de la dette sont évaluées à 3 857 000€ soit 18% des dépenses.
3. Les écritures d'ordre : retracent principalement des écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnant pas lieu à décaissement effectif d'un montant de 3 042 000,00 €, soit 14% des dépenses.

1. Les principales dépenses d'équipement se déclinent comme suit :

- ✓ L'Aménagement Urbain et la Maintenance des Bâtiments : 4 512 800,00€ décomposés dans des travaux de voirie (3 767 000€) ; d'entretien des espaces verts (131 600€) ; des travaux d'environnement (59 000€) ; d'entretien des bâtiments communaux et des écoles (982 800€) ; d'équipement de matériels et outillages (287 500€).
- ✓ Amélioration du Patrimoine : 1 032 500,00€ comprenant principalement des études (170 000€), des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics (322 500), des travaux d'aménagement et de sécurisation des bâtiments publics (220 000€), projet de reconstruction du réfectoire Brel (320 000€).
- ✓ Développement du territoire : 3 173 000,00€ composés de raccordements de réseaux (1 100 000€) compensés par une recette d'investissement du même montant ; de divers acquisitions foncières (130 000€) et d'acquisition de Michot (1 000 000€) ; les travaux liés au PRU dont le parc Friedberg et le plateau d'évolution sportif (925 000€).
- ✓ Des restes à réaliser à hauteur de 3 175 000€ permettant d'achever les programmes et opérations démarrés en 2018.
- ✓ Le développement du réseau de vidéo protection sur la ville : 534 000€.
- ✓ Le renouvellement partiel du parc informatique de la ville et la poursuite de l'informatisation des écoles par l'acquisition de tablettes numériques : 300 000€.

- ✓ Les services à la population : renouvellement de matériel dans les services accueillant du public comme la piscine, la restauration, la petite enfance, le 3^{ème} âge, le social, l'enfance... pour un montant de 501 700€.

2. Les opérations financières retracent principalement les mouvements consacrés au remboursement du capital de la dette : 3 857 000,00 €.

3. Les opérations d'ordre retracent les opérations patrimoniales pour ordre 3 042 000,00 € (écritures d'avances et de soldes de trésorerie accordées dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la SADEV pour la réalisation de l'école Veil et du parc urbain de Friedberg). Ces écritures comptables liées à des mouvements d'ordre ne donnent pas lieu à décaissement effectif.

II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT se décomposent comme suit :

1. Les recettes financières 7 710 500€ représentent 35,4% des recettes.
2. Les opérations d'ordre 11 142 000€ représentent 51,1% des recettes.
3. Les recettes d'équipement 1 553 700 € représentent 7,1% des recettes.

1. Les recettes financières sont composées de :

- ✓ Le FCTVA : 296 443€
- ✓ La taxe d'aménagement : 2 328 000€
- ✓ Les cessions d'actifs immobilisés (terrains) : 2 266 900€
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé : 2 800 000€

2. Les opérations d'ordre retracent les écritures en provenance des deux sections :

- ✓ Le virement de la section de fonctionnement : 6 500 000€

- ✓ Les opérations d'amortissement des immobilisations : 1 642 000€
- ✓ Les écritures patrimoniales dont on retrouve l'équivalent dans les dépenses d'investissement : 3 000 000€

3. Les recettes d'équipement

Les subventions d'équipement affectées aux opérations du PRU sont rattachées à l'opération de la construction de l'école S. Veil pour un montant de 703 435,00 € ainsi qu'à l'opération d'isolation de la maison de la famille pour un montant de 281 000€

Les subventions d'investissement encaissées hors ce périmètre sont principalement liées aux programmes suivants :

- ✓ L'aménagement d'un plateau d'évolution sportif de 123 000€
- ✓ L'aménagement du parc urbain Friedberg de 165 000€ ;
- ✓ Le terrain synthétique de 231 250€ ;
- ✓ L'acquisition de véhicules utilitaires (bennes) de 50 000€.

III – CONCLUSION :

La poursuite de la politique de désendettement entamée par la ville en 2014 laisse apparaître une évolution des flux suivants :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement du capital	3 575	3 659	4 102	4 046	3 976	3 790